

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROROGATION DE L' ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION

DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ANDREZIEUX-BOUTHEON

Le public est informé que l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON organisée du lundi 29 avril 2019 à partir de 09 heures au mardi 28 mai 2019, **est prorogée jusqu'au 12 juin 2019 à 17 heures inclus, soit pendant 15 jours supplémentaires.**

Cette prorogation fait suite à une information insuffisante et l'absence du dossier en version numérique sur le site internet de SAINT ETIENNE METROPOLE.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole (Direction Développement Territorial, service planification territoriale, Tel : 04 27 40 56 19).

Monsieur Gérald MARINOT a été désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de LYON.

La mairie d'ANDREZIEUX BOUTHEON est désignée siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 29 avril 2019 à partir de 09 heures au mercredi 12 juin 2019 jusqu'à 17h inclus :

-à la mairie d'ANDREZIEUX-BOUTHEON, avenue du Parc 42161 ANDREZIEUX-BOUTHEON

- du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures
- à l'exception du lundi 29 avril où l'enquête débutera à 9 heures.
- au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 AVENUE GRUNER 42000 SAINT-ETIENNE,
- les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures,
- les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30,

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le commissaire enquêteur à la mairie d'ANDREZIEUX BOUTHEON
- lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le commissaire enquêteur au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante :

<http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON avenue du Parc CS10032 42161 ANDREZIEUX-BOUTHEON.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>, et accessible depuis un poste informatique à l'accueil de Saint-Etienne-Métropole (2 avenue Gruner, 42000 Saint-Etienne). Un poste informatique sera également à la disposition du public pour consulter le dossier dans les locaux de la mairie .

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'ANDREZIEUX-BOUTHEON pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 29 avril 2019 de 9 heures à 12 heures,
- le vendredi 3 mai 2019 de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 28 mai 2019 de 14 heures à 17 heures,
- **le mercredi 12 juin 2019 de 14 heures à 17 heures (permanence supplémentaire)**

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au Préfet et à la mairie d'ANDREZIEUX-BOUTHEON pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante <http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Cet avis de prorogation sera affiché et publié au plus tard le 28 mai 2019 et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie d'ANDREZIEUX-BOUTHEON ainsi qu'au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, en un lieu accessible au public en tout temps.